



Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit : Rust Seal
 Ref.Nr.: BDS002630_102_20200831 (FR)

Date de création/révision : 31.08.20 Version : 1.0
 Remplace :

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Rust Seal
 Vrac

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produits anti-corrosion

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe BV
 Touwslagerstraat 1
 9240 Zele
 Belgium
 Tel.: +32(0)52/45.60.11
 Fax.: +32(0)52/45.00.34
 E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Smedsgatan 3-5 LT4, PL62, 08101 LOJO	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTR. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91
Importateur pour la Suisse		Tel	
Alltron AG	Hintermättlistrasse 3, CH-5506 Mägenwil	062-8898888	
Brütsch-Rüegger Werkzeuge AG	Heinrich Stutz Strasse 20, CH-8902 Urdorf	044-7366363	
Conrad Electronic AG	Roosstrasse 53, CH-8832 Wollerau	0848-801280	
Distrelec Group AG	Grabenstrasse 6, CH-8606 Nänikon	044-9449911	
SAG Supply Chain AG	Knauerstrasse 54, CH-6330 Cham,	041-7843950	
SFS Unimarket AG	Rosenbergsaustasse 4, CH-9435 Heerbrugg	071-7275260	

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)
 la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique: Non-classifié
 Le classement est basé sur méthode de calcul.
Santé: Non-classifié
 Le classement est basé sur méthode de calcul.
Environnement: Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Autres dangers : Contient:
3-aminopropyltriéthoxysilane
Peut produire une réaction allergique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Aucun(e)
Mention(s) de danger: H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil(s) de prudence: P102 : Tenir hors de portée des enfants.
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
Informations additionnelles sur les dangers: Contient:
3-aminopropyltriéthoxysilane
Peut produire une réaction allergique.

Directive 2004/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche d Cat.A/i : max 140 g/L

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
amines, tallow alkyl, ethoxylated		61791-26-2	500-153-8 (NLP)	<1	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1	H302,H315,H318,H400	
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	01-2119450011-60	34590-94-8	252-104-2	<2.5	-	-	A
Explication des notes							
A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail							
(* Explication des phrases: chapitre 16)							

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant quelques minutes
Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
Contact avec la peau : Laver au savon.
Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
Inhalation : Air frais, tenir calme et au chaud.
Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent
Ingestion : Ne pas faire vomir en cas d'ingestion
Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion : Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Contact avec la peau : Peut déclencher une réaction allergique.
Peut entraîner irritation.
Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux : Peut entraîner irritation.
Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Forme des produits de décomposition dangereux
CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones ventilées
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits anti-corrosion

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition :**

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	50 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	300 mg/m3
		VLE	300 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit La bonne pratique d'utilisation du produit consiste à porter des gants et à assurer une ventilation suffisante Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.
Inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)
la peau et les mains :	Dans des conditions d'utilisation correcte, l'utilisation de gants jetables est suffisante pour protéger la peau d'une exposition accidentelle. Un gant abîmé doit immédiatement et impérativement être remplacé afin

d'assurer une protection optimale durant toute la durée totale d'utilisation du produit.

Gants recommandés:

Nitrile

les yeux :

Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique :	Liquide visqueux.
couleur :	Noir.
odeur :	Neutre.
pH :	8 - 9
Point/intervalle d'ébullition :	100 °C
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	1.03 g/cm ³ (à 20°C).
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	100 -120 KU

9.2. Autres informations

COV = composés organiques volatils 31 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Contact avec la peau :	Peut entraîner irritation.
	Peut déclencher une réaction allergique.
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation.

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 10000 mg/kg
amines, tallow alkyl, ethoxylated	61791-26-2	LD50 oral rat	500 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	IC50 algues	> 100 mg/l
		LC50 poisson	> 10000 mg/l
		EC50 daphnie	> 100 mg/l
amines, tallow alkyl, ethoxylated	61791-26-2	LC50 poisson	0.13 mg/l
		EC50 daphnie	0.17 mg/l

Pas de données expérimentales disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

Règlementations nationales : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Numéro UN : Non classifié comme dangereux pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: Non applicable.

ADR/RID - Code de classification: Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Non
 IMDG - Polluant marine No
 IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG - Ems: Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
 Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:	- ; - H302 : Nocif en cas d'ingestion. H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
acronyms and synonyms:	VME = valeurs limites de moyenne d'exposition VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme) COV = composés organiques volatils PBT = persistant bioaccumulative toxic vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales. Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques. Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

